

SEANCE DU 02 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 23 mai 2017 s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 02 juin 2017 à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT

Ordre du jour :

Demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale année scolaire 2016-2017

Extension du réseau d'eaux pluviales rue du Boër

Redevance d'occupation du domaine public télécommunications

Validation du RIFSEEP après avis CTP

Résultat de la consultation fauchage des talus

Vol avec effraction sur le bâtiment communal (coût financier)

Etude du poste de travail du secrétariat

Déroulement du 13 juillet 2017

Permanences des législatives du 11 et 18 juin 2017

Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky

VANDEBURIE Jean-Louis

MULLER Simon

FORTUNA Marie-Christine

GRAIRE Frédéric

GRAS Sébastien

GUEULLE Christophe

NEBOUT Bruno

PENEAU Sébastien

Absents excusés : Loïc BARBARAS donne son pouvoir à Jean-Louis VANDEBURIE, Frédérique BARES donne son pouvoir à Simon MULLER, Gilles LECNIK donne son pouvoir à Jacky PETIT, Christine LETELLIER donne son pouvoir à Sébastien PENEAU, Eddy JULIEN

Absents : Amandine BENARD

Secrétaire de séance : Sébastien GRAS

Le conseil municipal adopte le procès- verbal du 24 mars 2017

Délibération 2017/018

Demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale année scolaire 2016-2017 :

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental de l'Oise accorde son aide pour le fonctionnement des classes maternelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal sollicite, auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le R.P.I. AUTEUIL/BERNEUIL EN BRAY, l'octroi d'une subvention pour l'année scolaire 2016/2017.

- Une aide pour la rémunération de chaque agent technique spécialisé des écoles maternelles
- Une aide de 40 % du coût forfaitaire de fonctionnement des classes maternelles.

Délibération 2017/019

Extension du réseau d'eaux pluviales rue du Boër :

L'agglomération du Beauvaisis a la compétence pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'assainissement pluvial et l'assainissement des eaux usées.

Par délibération en date du 31 mars 2017, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé son programme d'investissement pluvial pour l'année 2017. Les études et travaux liés à ce programme sont financés pour 50 % du montant net des dépenses H.T. par les communes respectives.

Notre commune est concernée par les travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la rue du Boër au hameau de Vaux qui ont été retenus par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dans son programme d'investissement 2017. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 8 755.74 € TTC.

Notre commune devra donc s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de 50 % du coût HT au titre du fonds de concours 2017 :

- 3 648,23 € pour les travaux, dont 50 % soit 1 824,00 € sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde sera versé après établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement et le lancement des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales sur la rue du Boër au hameau de Vaux,
- D'inscrire au budget communal, la somme de 3 648,23 € au titre du fond de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, (chapitre 011 article 615231).
- De procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Délibération 2017/020

Redevance d'occupation du domaine public :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public **routier** due par les opérateurs de télécommunications.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Pour information :

Sommes à percevoir sur 5 ans :

2013	2014	2015	2016	2017
597,21 €	603,23 €	600,91 €	579,42 €	568,17 €

Délibération 2017/021

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Lors de sa séance du 10 février 2017, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de mise en place du RIFSEEP au sein de la collectivité.

Lors de sa séance du 19 avril 2017, le comité technique du centre de gestion de l'Oise a émis un avis favorable à la majorité sur les éléments fournis par la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal valide le projet de délibération.

Informations de la consultation des fauchages des talus :

Les devis seront présentés lors de la prochaine réunion prévue fin juin.

Coût financier des cambriolages du bâtiment :

	Le 21 mars 2017	Le 17 avril 2017
Remplacement serrure	655,20 €	780,00 €
Débroussailleuse	770,00 €	
Souffleur	700,00 €	
Taille-haies	652,00 €	
Tondeuse		500,00 €
TOTAL	2777,20 €	1280,00 €

	Le 21 mars 2017	Le 17 avril 2017
Remboursement de la SMACL	Remboursement à l'étude	1 270,00 € à percevoir

Etude du poste de travail du secrétariat :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude gratuite a été réalisée par le service préventeur du CDG à la demande du médecin de prévention qui a préconisé un réaménagement du poste de travail du secrétariat.

Le FIPHFP pourrait subventionner le matériel à hauteur de 90 %.

Des devis seront demandés après validation du dossier de notre secrétaire par le FIPHFP.

Déroulement du 13 juillet :

Monsieur le Maire donne rendez-vous aux membres du conseil le 13 juillet 2017 à partir de 16H00 pour installer le matériel nécessaire aux festivités, et demande à chaque conseiller de l'informer de sa présence pour l'organisation de cette manifestation.

Questions diverses :

- Sébastien GRAS souhaite connaître l'avis du SIRS sur l'organisation des NAP de la rentrée scolaire 2017/2018 et sur l'adhésion de la commune de FROCOURT au SIRS de Berneuil en Bray/Auteuil.

Les enseignants et l'association des parents d'élèves sont favorables à un retour dès la prochaine rentrée aux 4 jours d'école avec suppression de la scolarisation du mercredi matin, la décision sera prise par les membres du SIRS dès la sortie du décret et de l'accord de l'Inspecteur de l'Académie.

En ce qui concerne le rapprochement de FROCOURT au SIRS de Berneuil en Bray/Auteuil, nous attendons la décision du conseil municipal de FROCOURT.

Etats des lieux :

Monsieur le Maire propose aux membres de conseil d'effectuer eux-mêmes les états des lieux de la salle des fêtes le vendredi et lundi.

Cette proposition sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Enduro du Beauvaisis :

La commune a reçu une demande de passage sur les chemins communaux pour un enduro qui aura lieu en 2018, le dossier a été confié à M. Christophe GUEULLE.

M. Christophe GUEULLE a parcouru avec l'organisateur de l'association du Moto Club, les chemins de la commune, il informe le conseil municipal que l'enduro aura lieu entre avril et septembre 2018.

L'enduro traversera 16 communes, deux cantons, 450 enduristes participeront à cet événement, la vitesse sera limitée à 30km/H.

La séance est levée à 22H30.

PERMANENCES DES ELECTIONS LEGISLATIVES

BUREAU DE VOTE DU 11 JUIN 2017

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS
08H00 à 10H30	Jean-Louis VANDEBURIE	Eddy JULIEN- Victor VANDEBURIE
10H30 à 13H00	Simon MULLER	Bruno NEBOUT – Christophe GUEULLE
13H00 à 15H30	Christine LETELLIER	Sébastien PENEAU – Marie-Christine FORTUNA
15H30 à 18H00	Jacky PETIT	Frédéric GRAIRE – Dominique DELARGILIERE

BUREAU DE VOTE DU 18 JUIN 2017

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEURS
08H00 à 10H30	Jacky PETIT	Eddy JULIEN – Gilles LECNIK
10H30 à 13H00	Simon MULLER	Bruno NEBOUT – Christophe GUEULLE
13H00 à 15H30	Christine LETELLIER	Sébastien PENEAU – Frédérique BARES
15H30 à 18H00	Jean-Louis VANDEBURIE	Sébastien GRAS – Marie-Christine FORTUNA

